

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

ACCORD PARITAIRE NATIONAL RELATIF AU RNQSA ET AU RNCSA POUR L'ANNEE 2010

Les organisations soussignées,

Vu les articles 1-23 et 1-23 bis de la Convention collective,

Vu l'accord paritaire national du 15 mai 2007 étendu par arrêté ministériel du 23 décembre 2007, notamment ses articles 4, 5, 7, 8 et 17 relatifs aux décisions paritaires d'actualisation du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA),

Vu la délibération paritaire n°2-09 du 21 janvier 2009,

Après en avoir délibéré en commission paritaire nationale le 24 juin 2009,

Convient de ce qui suit :

Article 1er : Répertoire des qualifications

Le RNQSA ci-annexé entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Les modifications par rapport au RNQSA 2009 sont repérées comme suit: lorsque le code d'une fiche est indiqué en italiques gras, cela signifie que la dénomination ou le contenu de cette fiche a été modifié par rapport à l'édition précédente; lorsque l'intitulé et le code de la fiche sont indiqués en italiques gras, cela signifie qu'il s'agit d'une fiche nouvelle par rapport à l'édition précédente. Ces modifications sont repérées de la même façon dans les fiches elles-mêmes.

Article 2 : Répertoire des certifications

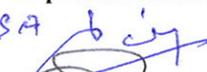
Le RNCSA ci-annexé entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Article 3 : Procédures

Le présent accord sera notifié puis déposé conformément aux dispositions des articles L.2231-5 et suivants du code du travail. Son extension dans les meilleurs délais sera sollicitée conformément aux dispositions des articles L.2261-24 et suivants du code du travail.

Fait à Suresnes, le 2 juillet 2009

Organisations professionnelles

G NESA  SNETA 
FNAA 

FUNOA 

Pour l'UNIDEC 

Les Professionnels du Pneu 

C.N.P.A.

Conseil National des Professions de l'Automobile 

Organisations syndicales de salariés

CFDT 

CFE-CGC 

CSNUA 

FO 

CFTC 

**REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS
DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE
2010**

SÉRIE 1

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 3.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- *qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,*
- *et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.*

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

CAP : Maintenance des véhicules automobiles

- option véhicules particuliers,
- option véhicules industriels,
- option motocycles.

CAP : Réparation des carrosseries

CAP : Peinture en carrosserie

CAP : Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles

CAP : Employé de vente spécialisé, option C : service à la clientèle

BEP : Maintenance des véhicules et des matériels, dominante "véhicules particuliers" ou "véhicules industriels" ou "motocycles".

BEP : Carrosserie

BEP : Vente action marchande

BEP : Métiers du secrétariat

BEP : Métiers de la comptabilité

BEPECASER (Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière)

CQP : Opérateur service rapide

CQP : Mécanicien de maintenance automobile

CQP : Mécanicien de maintenance motocycles

CQP : Mécanicien cycles

CQP : Opérateur maintenance pneumatiques V.I.

CQP : Mécanicien collision

CQP : Tôlier ferreur

CQP : Peintre préparateur

CQP : Magasinier

CQP : Opérateur préparation véhicules

CQP : Opérateur station-service

CQP : Dépanneur-remorqueur V.L.

CQP : Démonteur automobile

CQP : Agent d'opérations location

CQP : Agent d'exploitation de stationnement

[Handwritten signatures and initials]

[Handwritten signatures and initials]
JYS 2010
JCH
[Signature]

SÉRIE 2

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 6.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

Mention complémentaire au CAP ou au BEP : Réalisation de circuits oléohydrauliques et pneumatiques

Mention complémentaire au CAP ou au BEP : Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

Mention complémentaire au CAP ou au BEP : Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile

Bac professionnel : Maintenance des véhicules automobiles

préparé sous statut scolaire

- option: voitures particulières
- option : véhicules industriels
- option : motocycles

Bac professionnel : Réparation des carrosseries

préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Vente

préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Secrétariat

préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Comptabilité

préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Commerce

préparé sous statut scolaire

BEPECASER : Avec mention "groupe lourd" ou "2 roues"

Titre professionnel du Ministère de l'Emploi : Contrôleur technique automobile

CQP : Démonteur automobile spécialiste

CQP : Opérateur spécialiste service rapide

CQP : Mécanicien spécialiste automobile

CQP : Mécanicien spécialiste motocycles

CQP : Tôlier spécialiste

CQP : Peintre spécialiste

CQP : Magasinier vendeur PRA / Conseiller de vente PRA / Vendeur boutique PRA

CQP : Opérateur spécialiste maintenance pneumatiques V.I.

CQP : Dépanneur-remorqueur P.L.

CQP : Mécanicien spécialiste cycles

CQP : Rénovateur V.O.

CQP : Agent d'opérations location spécialiste

CQP : Contrôleur technique VL

CQP : Contrôleur technique PL

CQP : Vendeur motocycles

CQP : Opérateur de stationnement

Handwritten signatures and initials in blue ink.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including the date 2010.

SÉRIE 3

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 9.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

Bac professionnel : Maintenance des véhicules automobiles

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

- option: voitures particulières
- option : véhicules industriels
- option : motocycles

Bac professionnel : Réparation des carrosseries

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Vente

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Secrétariat

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Comptabilité

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Commerce

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Titre de l'EPCRA : Commercial en automobile

CQP : Technicien électronicien électricien automobile

CQP : Contrôleur technique

CQP : Technicien confirmé motocycles

CQP : Conseiller technique cycles

CQP : Tôlier confirmé

CQP : Peintre confirmé

CQP : Magasinier vendeur confirmé PRA / Conseiller de vente confirmé PRA /
Vendeur boutique confirmé PRA

CQP : Vendeur itinérant PRA

CQP : Vendeur

CQP : Démonteur automobile confirmé

CQP : Technicien confirmé mécanique automobile

CQP : Contrôleur technique confirmé VL

CQP : Contrôleur technique confirmé PL

Handwritten notes and signatures in the bottom left corner, including initials like 'CP', 'SA', and 'RN'.

Handwritten signature or initials in the bottom center.

Handwritten notes and signatures in the bottom right corner, including the year '2010' and initials 'JCA'.

SÉRIE 4

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 12.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

CQP : Carrossier-peintre

CQP : Technicien expert après-vente automobile

SÉRIE 5

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 17.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

CQP : Coordinateur préparation de véhicules de location

CQP : Adjoint au responsable d'exploitation de stationnement

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

[Handwritten initials in blue ink]

[Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'JCP 2010' and 'SK']

SÉRIE 6

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 20.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

BTS : Après-vente automobile

- option: véhicules particuliers
- option : véhicules industriels
- option : motorcycle

BTS : Assistant de manager

BTS : Assistant gestion de PME / PMI

BTS : Comptabilité et gestion des organisations

Titre de l'ESCRA : Gestionnaire d'unité commerciale spécialisée en automobile

BTS: négociation et relation client

BTS: management des unités commerciales

BTS: ventes et productions touristiques

DUT : Gestion des entreprises et des administrations

- . option finances / comptabilité
- . option gestion appliquée aux petites et moyennes organisations (GAPMO)

DUT : techniques de commercialisation

DUT : gestion logistique et transport

BAFM (Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs)

Titre de l'ANFA: Vendeur automobile

CQP : Vendeur confirmé véhicules industriels

CQP : Réceptionnaire après-vente

CQP : Chef d'équipe atelier

CQP : Chef d'équipe ventes PRA

CQP : Chef de secteur vente itinérante PRA

CQP : Chef d'équipe préparation livraison

CQP : Chef de station

CQP Agent de sécurité qualité en démontage automobile

CQP : Chef de centre de contrôle technique VL

CQP : Chef de centre de contrôle technique PL

CQP : Chef de groupe opérationnel

CQP : Agent de maîtrise atelier

CQP : Responsable d'exploitation de stationnement

Handwritten signatures and initials on the left side of the page.

Handwritten initials in the center of the page.

Handwritten signatures and dates on the right side of the page, including "2010" and "Jel".

SÉRIE 7

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 23.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur cet échelon dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Il doit être classé sur un échelon supérieur, si l'emploi confié comporte une extension d'activité telle que citée au § 4 de la fiche ou une activité complémentaire autre.

CQP : Attaché commercial automobile

CQP : Attaché commercial sociétés

CQP : Attaché commercial véhicules industriels

CQP : Gestionnaire d'atelier / contremaître d'atelier

CQP : Gestionnaire PRA

CQP : Chef d'agence(s) de location

SÉRIE 8

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur le niveau I A.

Le titulaire d'une telle certification est donc classé sur ce niveau dès lors :

- qu'il est employé dans la spécialisation professionnelle acquise lors de sa formation,
- et qu'il occupe un emploi correspondant aux activités mentionnées au § 3 de la fiche de cette qualification telle que définie au RNQSA.

Le classement du salarié sur le niveau et le degré de classement appropriés sera effectué conformément aux prescriptions des articles 5-02 et 5-03 de la Convention collective.

Titre de l'ISCAM : Responsable commercial de la distribution automobile

Licence, ou diplôme de niveau équivalent, ou titre homologué au niveau II (de la nomenclature de l'Education Nationale), dans les domaines des sciences et techniques correspondant aux qualifications de branche (niveaux I à IV du R.N.Q.S.A).

Licence professionnelle : maintenance des systèmes pluritechniques, option "organisation et management des services de l'automobile".

B.A.D.G.E. ESSCA-GNFA : management de la distribution et des services automobiles

Master de l'ESSCA : spécialisation management des réseaux automobiles

DCG : Diplôme de comptabilité et de gestion

Diplôme d'Ingénieur du CNAM : maintenance des véhicules, option maintenance automobile

CQP : Conseiller des ventes automobile

CQP : Conseiller des ventes sociétés

CQP : Conseiller des ventes véhicules industriels

CQP : Cadre technique d'atelier

CQP : Cadre technique PRA

CQP : Chef après-vente

CQP : Adjoint au chef après-vente ou Responsable d'atelier

CQP : Adjoint au chef des ventes

CQP : Chef des ventes PRA

CQP : Adjoint au chef des ventes PRA ou Responsable de magasin

CQP : Chef des ventes

Handwritten initials: S, H, P

Handwritten initials: L, Z, P, G

Handwritten initials: LE

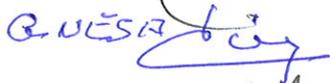
Handwritten initials: A

Handwritten initials: JB, SR, JCV

SÉRIE 9

Les titulaires des anciens diplômes et titres ci-dessous sont classés selon les modalités de la fiche de qualification correspondant à l'emploi occupé, en fonction de la pratique professionnelle qu'ils ont acquise depuis l'obtention de leur certification.

- **CAP** : Carrosserie réparation
- **Bac professionnel** : Carrosserie, option réparation
- **Titre de l'ESCRA** : responsable de clientèle automobile
- **Titre de l'ISCAM** : cadre commercial de la distribution automobile
- **BTS** : Maintenance, après-vente automobile
- **BTS** : Assistant de direction
- **DECDF** (Diplôme d'études comptables et financières)
- **CQP** Vendeur automobile confirmé
- **Brevet de maîtrise** : Mécanicien réparateur automobile
- **Brevet de maîtrise** : Electricien-électronicien spécialiste en automobile
- **Brevet de maîtrise** : Mécanicien réparateur de cycles et motocycles
- **Brevet de maîtrise** : Tôlier en carrosserie de véhicules automobiles
- **Brevet de maîtrise** : Peintre en carrosserie


 FNAA

 QUESA

 FNORD

 Pour l'UNIDEC


 CFDT

 CFE-CCF

 CSNVA

 FO

 CFAC

Les Professionnels du Pneu




C.N.P.A.
Conseil National des Professions de l'Automobile


 SAEFA

